

Eau potable, pénurie d'électricité et conformité légale

Garantir la qualité de l'eau en temps de crise ?

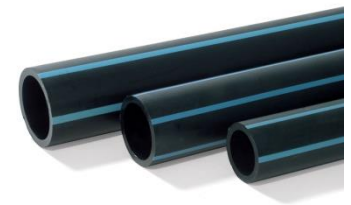
Dr Julien Ducry

Office de la consommation (OFCO)

09.02.2023

Sommaire

- **Cadre légal et bonnes pratiques**
- **En pratique**
- **Conclusion**



Cadre légal

Exigences légales en matière de qualité de l'eau potable

Exécution : Sécurité alimentaire

- Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade accessibles au public (**OPBD**)

Bonnes pratiques

- Directive SSIGE W12

Approvisionnement en tant de crise

Exécution : Sécurité civile

- Ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en **eau potable** lors d'une pénurie grave (**OAP**)

² On entend par eau potable l'eau qui, soit en l'état, soit après traitement, est destinée à la boisson, à la cuisson, à la préparation de denrées alimentaires ou au nettoyage d'objets usuels au sens de l'art. 5, let. a, de la loi du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires².

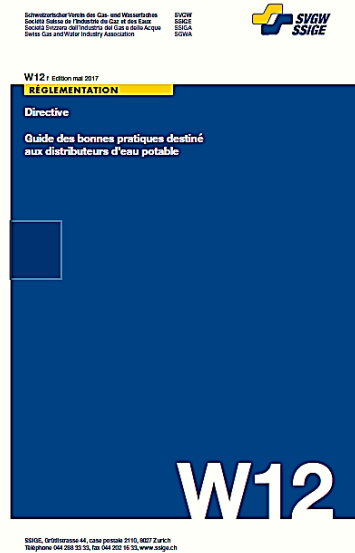
Bonnes pratiques

Points de contrôle critiques (CCP)

- Garantie de la potabilité de l'eau (traitement)
- Les pannes d'électricité font partie intégrantes des points de contrôles de la W12 devant être gérés dans le cadre de l'autocontrôle du distributeur



Pas de compromis sur la qualité de l'eau distribuée, y compris en temps de pénurie d'électricité




Conformité légale

- **Paramètres microbiologiques** (bactéries indicatrices de pathogénicité)

 **Risque pour la santé du consommateur**

- **Paramètres chimiques** : [Directive 2020/4](#)

 **Risque pour la santé du consommateur dépendant de la substance (toxicité aiguë, toxicité chronique)**

La particularité de l'eau potable réside dans le fait qu'il n'est en général pas recommandé d'interrompre entièrement l'alimentation d'un réseau d'eau, même si cette eau met la santé en danger et ne doit pas être consommée.

En pratique...

- Pas de recette ou solution miracle ; contexte propre à chaque distributeur
- **Dans le cas où la potabilité de l'eau ne peut être garantie en tout temps :**
 - Analyse de risques dans ce contexte particulier
 - Solutions de secours pour la maîtrise de la qualité de l'eau (p. exemple chloration manuelle préventive au réservoir)
 - Vérifications accrues de la qualité de l'eau (art. 9 OAP)
 - **Information transparente de la population (y compris par principe de précaution)**

Conclusion

Organisation

HACCP

BPH / BPF

- **GARANTIE**
d'une eau de
qualité
irréprochable
- **PREVENTION**

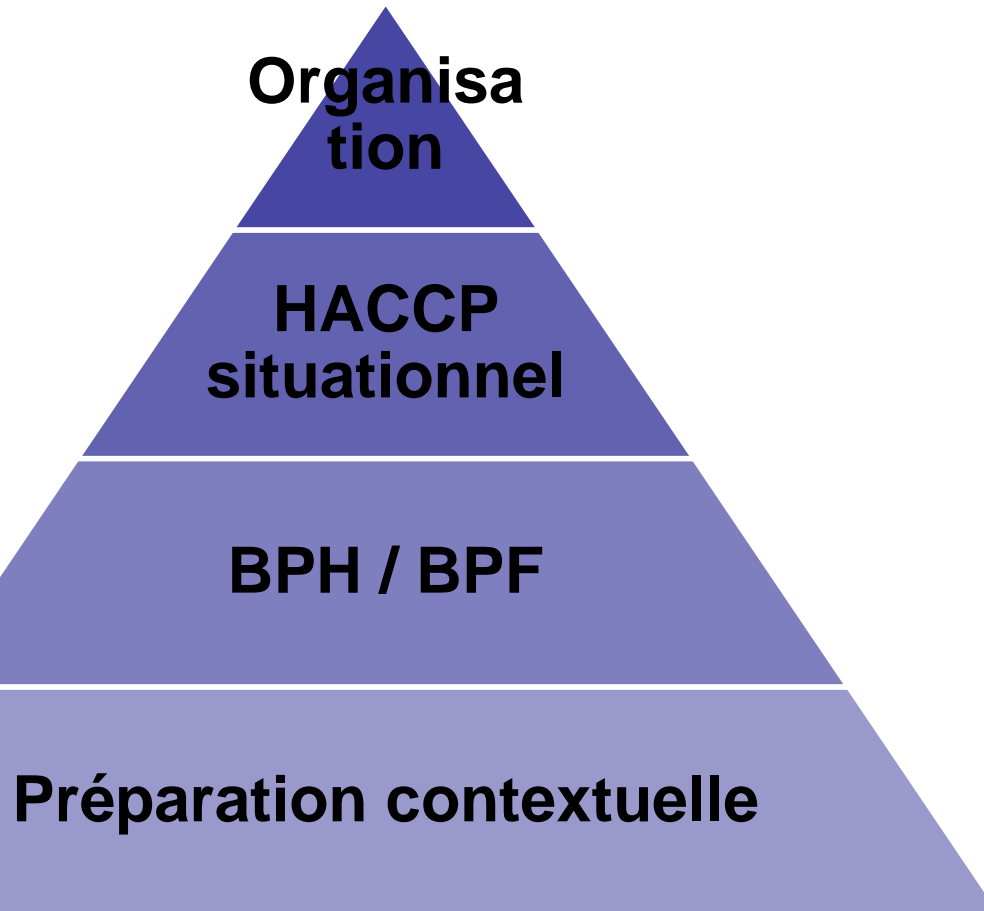


Et si malgré tout...



**Etre PRET à
intervenir**

Conclusion



- **GARANTIE** d'une eau de qualité irréprochable
- **PREVENTION**
- **INFORMATION**

Merci pour votre attention

